**La France, mauvais élève en matière de droit de l'enfant, s’alarme l’Unicef**

AFP | L’enfant d’un réfugié demandeur d’asile, en novembre 2013 à Metz.

Dans un rapport publié mardi, l'Unicef interpelle le gouvernement français pour ses manquements en matière de droits de l'enfant. Un mineur sur cinq vivrait sous le seuil de pauvreté dans l'Hexagone, dénonce l'agence de l'ONU.

L'[Unicef](http://www.france24.com/fr/tag/unicef/)tâcle sévèrement la France. Dans un rapport publié mardi 9 juin, l'agence des Nations unies expose des chiffres alarmants : plus de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté en France, 30 000 sont sans domicile, 9 000 habitent des bidonvilles et 140 000 décrochent de l'école chaque année.

De 2008 à 2012, 440 000 enfants supplémentaires ont par ailleurs plongé avec leurs familles dans la pauvreté, avec une prise en compte de l'impact de la crise "dramatiquement insuffisante", selon cette analyse de l'Unicef France sur les moins de 18 ans, intitulée "Chaque enfant compte. Partout, tout le temps" et remise aux experts du Comité des droits de l'enfant, instance de l'ONU.

Nombre d'entre eux "cumulent les inégalités aux conséquences désastreuses pour leur avenir et celui de la société".

**"Un cri d’alarme"**

présidente de l'[Unicef France](http://www.unicef.fr/), le reconnaît : "Notre rapport est un cri d'alarme qui doit pousser les autorités à agir d'urgence et de manière plus efficiente pour chaque enfant".

L'Unicef France met en effet en lumière les zones d'ombre de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France, interpelle le gouvernement sur les progrès à réaliser et émet 36 recommandations concrètes.

[**"Les visages de la pauvreté dans les campagnes françaises"**](http://www.france24.com/fr/20131121-oublies-campagne-francaise-precarite-photographie)

Le rapport dénonce notamment "la situation inacceptable des enfants migrants non accompagnés et/ou vivant en bidonvilles" au nombre de 8 000 à 10 000. Privés de leurs droits fondamentaux, victimes de discriminations, ces mineurs isolés étrangers "comptent parmi les plus vulnérables". Cela conduit "à des situations indignes", alerte comme la traite des êtres humains.

**"Nous pourrions faire beaucoup mieux avec les mêmes moyens"**

Autre sujet de "forte inquiétude et de déception", la justice pénale des mineurs et l'abandon d'une réforme d'envergure. Le glissement de la justice des mineurs vers celle des adultes opéré dans les années 2000 est en contradiction avec les principes du et l'esprit de l'ordonnance de 1945, souligne le rapport. Les tribunaux correctionnels pour mineurs n'ont ainsi toujours pas été supprimés malgré les promesses gouvernementales.

L'Unicef France demande également qu'un seuil de responsabilité pénale soit fixé, à l'âge le plus élevé possible, sans exception prévue, et assorti d'un critère complémentaire de discernement.

Le rapport fustige également le système éducatif français, qui "creuse les inégalités", ainsi que les disparités territoriales "de plus en plus marquées, particulièrement criantes en France ultra-marine".

"La stratégie globale pour l'enfance n'existe toujours pas" en France, déplore "Nous pourrions faire beaucoup mieux avec les mêmes moyens."